Image not found or type unknown

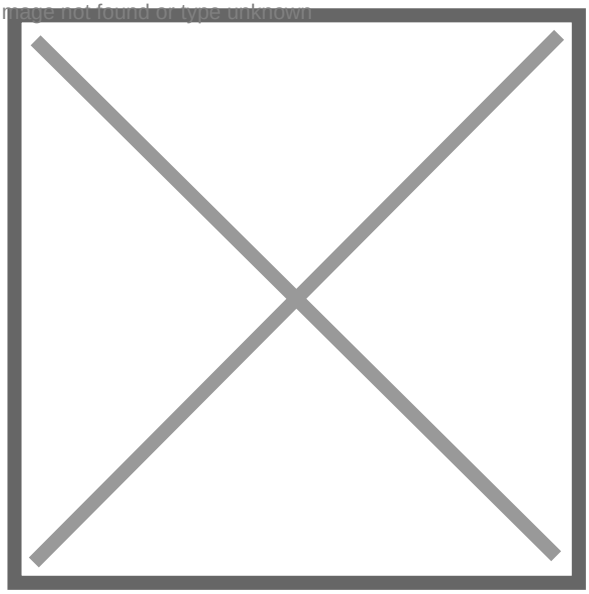

Peut-on louer en direct si on a signé un mandat de gestion avec une agence?

Par **axorya**, le **03/09/2021** à **10:17**

Bonjour

je suis propriétaire d'un appartement que je mets en colocation. J'ai signé un mandat de gestion avec une agence en fin juillet mais comme la mise en location trainait, j'ai recherché et trouvé seule des colocataires.

Depuis l'agence traine, réclame des documents supplémentaires aux personnes qui se sont positionnées sur la colocation et finalement au lieu de me faciliter la tache, me la compliqe car je fais l'intermédiare .

D'où ma question, ayant trouvé moi-même les colocataires, suis-je obligée de passer par cette agence pour la location?

Merci d'avance de votre réponse

Par **amajuris**, le **03/09/2021** à **10:28**

bonjour,

tout dépend du contenu du mandat de gestion que vous avez donné à cette agence.

mais si malgré le mandat, vous vous chargez de trouver des locataires, je comprends que

cela complique la tâche de l'agence.

si vous avez donné les coordonnées de vos futurs locataires, pourquoi servez-vous d'intérmédiaire ?

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés